



**Fiche de poste**  
**Technicien Agri-environnement Mont Lozère**  
au sein du Service Développement durable

**Statut**

Poste de catégorie B ou B+ ouvert à compter du **1<sup>er</sup> février 2019**.

Ouvert uniquement aux fonctionnaires et CDI de catégorie B / B+ de la fonction publique d'Etat ou territoriale, par voie de détachement ou de mutation.

**Le Parc national des Cévennes**

Le Parc national des Cévennes couvre près de 3 000 km<sup>2</sup> avec un cœur protégé habité avoisinant les 950 km<sup>2</sup>. Il est réparti sur 120 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche, dont 111 sont des communes adhérentes à la charte du Parc. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée un carrefour et un refuge pour toutes les formes de vie, du sauvage à l'humain, en étroite osmose.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, ont valu successivement à ce territoire un classement en Parc national protégeant l'héritage, en Réserve de biosphère associant conservation et développement, en Bien inscrit au Patrimoine mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants, et tout récemment en réserve internationale de ciel étoilé, devenant ainsi la plus grande d'Europe.

L'établissement public du Parc national des Cévennes a élaboré avec ses partenaires locaux et nationaux, au premier rang desquels les communes, une charte, approuvée par décret du 8 novembre 2013, qui définit un projet de territoire à 15 ans et faire vivre ce quadruple classement.

Avec environ 1 500 exploitations sur le territoire, l'agriculture représente une activité majeure. Ses productions sont très diversifiées, que ce soit en élevage (ovins, caprins, bovins, lait ou viande) mais aussi dans les productions végétales (châtaignes, oignons doux, petits fruits, etc.) et en apiculture.

Les activités agricoles et pastorales contribuent à la préservation des milieux ouverts de haute valeur patrimoniale, de la qualité des paysages et de la biodiversité. Permettre le maintien d'une agriculture dynamique sans sacrifier la valeur écologique et patrimoniale du Parc national constitue un enjeu majeur, notamment en cœur de Parc où 400 exploitations utilisent un quart de la surface. C'est d'ailleurs l'objet de l'axe 5 de la charte.

Sur les causses, les cans et le Mont Lozère, l'activité agricole se maintient, voire s'intensifie. En revanche, dans les Cévennes, sur l'Aigoual et le Bougès, le déclin des activités agropastorales se poursuit.

Le massif du Mont Lozère compte près de 150 exploitations dans le cœur à dominante élevage bovin (allaitant ou laitier), mais d'autres productions sont présentes (ovins, caprins, châtaignes, etc.). Il accueille également des estives collectives ovines en transhumance sur les sommets. La pression foncière est forte sur ce secteur du parc, du fait notamment des besoins croissants en autonomie fourragère et les demandes de travaux, soumis à autorisation du parc, nombreuses.

## Positionnement du poste au sein du Parc national des Cévennes

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public est organisé autour de trois services : Connaissance et veille du territoire / Développement durable / Accueil et sensibilisation. Il compte au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 76,5 postes (en équivalent temps plein).

Il est présent à Florac-Trois-Rivières avec son siège et sur 4 massifs : Aigoual, Causses-Gorges, Mont-Lozère – Piémont cévenol et Vallées cévenoles.

Le **service Développement durable** comprend trois pôles : Forêt / Agri-environnement / Architecture-Urbanisme-Paysage et rassemble 18 personnes dont 8 affectées à des massifs.

Il en a charge notamment :

- la politique en matière d'eau
- la politique en matière de chasse, de pêche et de cueillette
- la politique agri-environnementale du parc (Pôle Agri-environnement)
- la politique forestière du parc (Pôle Forêt)
- la politique architecturale du parc (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage)
- la politique en matière d'urbanisme et de paysages (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage)
- les travaux relatifs au patrimoine immobilier du parc (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage)
- l'instruction et le suivi complet des demandes d'autorisation dans tous ces domaines

Le **pôle Agri-environnement** a en charge :

- l'accompagnement d'une agriculture gestionnaire des paysages et de la biodiversité, notamment en cœur de parc ;
- la sensibilisation et le suivi de l'application de la réglementation du Parc national des Cévennes en matière agricole (instruction des demandes de travaux...) ;
- la gestion des propriétés agricoles de l'établissement ;
- le développement du pastoralisme et d'une gestion optimisée des ressources naturelles (réseau d'échange entre éleveurs, diagnostics pastoraux...) ;
- l'accompagnement des groupements pastoraux et de la transhumance sur les estives du cœur de Parc
- la coordination du plan loup sur le Parc ;
- le développement et la valorisation des pratiques agro-écologiques et de l'agriculture biologique (expérimentations, ateliers techniques...) ;
- la mise en œuvre du Programme Agri-Environnemental et Climatique sur le cœur du Parc ;
- l'accompagnement de filières territorialisées (apiculture, vergers, châtaigne) ;
- la mise en œuvre de la marque Esprit Parc national pour les produits agricoles ;
- l'animation de la commission agriculture de l'établissement.

## Missions liées au poste

Placé sous l'autorité hiérarchique de la chef du pôle Agri-environnement, en lien avec le chargé de mission Agro-pastoralisme, le/la **technicien(ne) Agri-environnement est affecté(e) au massif du Mont Lozère et basé(e) à Génolhac (30)**. Il/elle fait partie de l'équipe dédiée à ce massif et animée par le délégué territorial du massif.

Il/elle impulse et met en œuvre sur le massif les missions du pôle en relation avec les techniciens et chargés de mission concernés et le délégué territorial.

Pour environ 60% de son temps de travail, il/elle est chargé(e) de :

- la relation avec les acteurs du monde agricole et pastoral et la connaissance des exploitants du Massif,
- la réalisation de porter à connaissance des données et des réglementations agricoles à toutes les exploitations du cœur sur son massif,
- l'instruction et le suivi complets en lien avec le secrétariat du service des dossiers d'autorisation de travaux.

Pour environ 10% de son temps de travail, il/elle est chargé(e) de :

- l'élaboration et le suivi des conventions pluri-annuelles de pâturage et baux ruraux sur les propriétés du Parc,
- le suivi et l'accompagnement des groupements pastoraux sur les estives.

Pour environ 15% de son temps de travail, il/elle est chargé(e) sur le massif de :

- la mise en œuvre des politiques contractuelles portées par l'établissement : contrats agri-environnementaux (type MAEC), contrats patrimoines...
- le suivi à l'échelle de l'exploitation des actions mises en œuvre avec des partenaires (COPAGE, chambres d'Agriculture...).

Pour environ 15% de son temps de travail, il/elle est chargé(e) de :

- la réalisation d'actions de mise en valeur du pastoralisme (diagnostics pastoraux, ateliers techniques),
- la réalisation d'audits d'exploitation pour l'attribution de la Marque Esprit Parc national,
- l'appui à la mise en œuvre d'actions à l'échelle des exploitations contribuant aux priorités de la charte : amélioration des pratiques, agriculture biologique, foncier, installations...
- la participation à des projets de développement agricole concernant le massif (terra rural, PER...) notamment ceux inscrits dans les conventions d'applications de la charte signées entre l'établissement public du Parc national des Cévennes et les collectivités territoriales.

Le/la technicien(ne) agri-environnement peut aussi être amené(e) à porter une action du pôle agri-environnement qui concerne l'ensemble du territoire du Parc national. Ces actions sont définies et réparties au sein du pôle agri-environnement, avec les autres techniciens du pôle. En fonction des besoins et selon ses domaines d'expertise, il pourra se voir confier des dossiers sur les trois autres massifs du parc.

Pour toutes ces activités, il/elle peut être amené(e) à encadrer des stagiaires.

Pour mener à bien ses missions :

- il/elle participe aux réunions du pôle dans un but de coordination et de mise en cohérence des interventions
- il/elle participe également aux réunions du massif animées par le délégué territorial
- il/elle travaille en étroite collaboration avec les autres agents du massif et veille à la bonne circulation des informations

Il/elle peut également être amené(e) à participer à :

- des programmes d'acquisition de données
- des animations pédagogiques
- des actions menées par le parc dans d'autres domaines que l'agri-environnement

De nombreux déplacements sont à prévoir sur le Parc national, principalement sur le massif du Mont Lozère et Florac.

## **Compétences**

- Bonnes connaissances du domaine de l'élevage et du pastoralisme
- Compétences en agronomie, connaissance des outils de politique agri-environnementale
- Bonnes connaissances naturalistes, notamment sur les milieux et espèces liées aux milieux agricoles
- Bonne connaissance du monde rural
- Goût du contact et aisance relationnelle, capacité de communication, de négociation et d'animation
- Bonnes capacités rédactionnelles
- Aptitude au travail en équipe
- Sens de l'organisation, esprit d'initiative et créativité
- Compétences indispensables en saisie et en utilisation de données SIG
- Maîtrise des logiciels informatiques courants de bureautique

## **Statut, diplômes, expérience et niveau de formation**

- Formation de type BTS ou ingénieur en agriculture
- Expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage
- Expérience de mise en œuvre d'outils de politique agri-environnementale
- Permis de conduire B

## Modalités administratives

Les candidats adresseront une lettre de motivation, un curriculum vitae ainsi qu'un arrêté de situation administrative, **pour le vendredi 7 décembre 2018 au plus tard.**

- **par courriel avec accusé de réception à :** [carine.thomas@cevennes-parcnational.fr](mailto:carine.thomas@cevennes-parcnational.fr)
- ou, le cas échéant, par courrier à l'attention de Mme la Directrice,  
Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais 48400 FLORAC

Une première sélection des candidats se fera sur dossier.

La direction convoquera les candidats sélectionnés pour les auditionner **le mardi 18 décembre 2018.**  
Pour ces auditions, la direction sera accompagnée du chef de service et de la chef de pôle.

Toute personne ayant fait acte de candidature sera informée par courriel des suites données à cet appel à candidature.

Pour toute information complémentaire s'adresser à :

Mme Viviane de MONTAIGNE, chef du pôle Agri-environnement  
04.66.49.53.42  
[viviane.de.montaigne@cevennes-parcnational.fr](mailto:viviane.de.montaigne@cevennes-parcnational.fr)

ou M. Danny LAYBOURNE, chef du service Développement durable  
04.66.49.53.69  
[danny.laybourne@cevennes-parcnational.fr](mailto:danny.laybourne@cevennes-parcnational.fr)